

EXTRAITS DU RÉGLEMENT D'ADMISSION

A.S.S / E.S / E.J.E / E.T.S

A. Conditions d'accès aux épreuves de sélection

Peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- 1) **Etre titulaire** du baccalauréat ou justifier de sa possession lors de l'entrée en formation,
- 2) **Etre titulaire** d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV,
- 3) **Bénéficiaire** d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L. 613-5 du code de l'éducation.

B. Date limite d'inscription

Les dates d'inscription et de clôture aux sélections sont inscrites sur le site de l'IRTS CA : www.irtsca.fr

Veuillez renvoyer le dossier au plus tard le dernier jour de la date de clôture des inscriptions.

C. Déroulement de la sélection

La sélection prend en compte :

- Les éléments figurant dans le **dossier de candidature** complété par un **entretien** destiné à apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession. (**Art.D.451-28-5 du Décret n° 2018-734 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social.**)

Entretien de 30 minutes mené par deux formateurs afin d'apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à exercer la profession.

L'évaluation menée par les deux formateurs s'appuiera sur les sept attendus nationaux communs aux quatre diplômes d'Etat :

- **Disposer de qualités humaines, d'empathie, de bienveillance et d'écoute**
- **Montrer une capacité à gérer ses émotions et son stress face à des situations humaines difficiles ou complexes et à développer la maîtrise de soi**
- **Montrer un intérêt pour les questions sociales et une ouverture au monde**
- **Montrer un intérêt pour les questions d'apprentissage et d'éducation**
- **Manifester de la curiosité et de l'intérêt pour l'engagement et la prise de responsabilités dans des projets collectifs**
- **Pouvoir travailler de façon autonome, organiser son travail et travailler seul et en équipe**
- **Savoir mobiliser des compétences d'expression orale et écrite**

Chaque attendu est noté sur 10 points.

La note finale est notée sur 70 points.

D. Frais de sélection

Les frais de sélection s'élèvent à 150 €. Le candidat ne pourra, en aucun cas, demander le remboursement des frais de sélection.